

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 mars 2025

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 22
- Votants : 25

**Date de convocation :**  
05 mars 2025

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine (présente de 18h10 à 19h15), DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LE PABIC Christiane (pouvoir à DELORD Martine), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magalie), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine).

**Absents :** DELAILLE Céline, DELORD Martine (absente de 18h00 à 18h10), MICHOT Karine, REUILLON Marc.

Monsieur Thierry BAUMER est désigné secrétaire de séance.

### DB n°2025-0313b : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2025.

- Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 03 Février 2025,
- Vu l'avis favorable de la commission sport et vie associative du 03 Février 2025,

**Thierry BAUMER, Patrice RUDAULT, Béatrice HUC, Eric MARTELLIERE, Guillaume COLLIN ne prennent pas part au vote.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Anne-Laure POUILLAIN, Magalie LEONARD, Michel QUENIOUX, Hervé BARON, Estelle TRONSON), décide :

- d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 : voir tableau annexé.

*Cette délibération annule et remplace la n°2025-0313 du 13 mars 2025*

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 24 mars 2025*

Publié ou notifié, le 26.03.2025  
Reçu en Préfecture, le 26.03.2025  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

**Le Maire,  
Antoine LELARGE**

